

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES
Centre Communal d'Action Sociale**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
DU 30 AVRIL 2026

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ax-les-Thermes, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du, sous la présidence de Monsieur Alain PIBOULEAU.

PRÉSENTS : Mmes Claire ARNOLD, Claudine AUTHIER, Odile CAMPOS, Marie-Claude FAUVET, Sylvie MARTIN, Marie-Pierre RODRIGUEZ, Marie TISSEYRE.

ABSENTS : Mme Laure SAINT GERMES.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sylvie MARTIN.

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2026 4 06

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de votants	8
Pour	8
Contre	0
Abstentions	0

OBJET : INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).

Vu l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délégation accordée à Monsieur le président du CCAS par délibération du conseil d'administration N° 2026 4 02 en date du 30 avril 2026,

Considérant l'obligation de présenter au conseil d'administration les décisions prises par le président en vertu de cette délégation,

Monsieur le président informe donc oralement le conseil d'administration des décisions suivantes :

➤ **Aides financières accordées de janvier à mars 2026 :**

- Aide alimentaire : 709,53 €
- Aide au règlement de factures : 350 €
- Aide au paiement de la téléalarme : 45 €

- **Soit un TOTAL de 1 104,53 €**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Décide

Article 1 : de prendre note des décisions présentées ci-dessus par Monsieur le président.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit
Pour copie conforme – au registre sont les signatures
Ax-les-Thermes, le 4 mai 2025

Le président
Alain PIBOULEAU

La secrétaire de séance
Sylvie MARTIN

